

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDI'S A 3 HEURES DU SOIR.

MATAHITI 20. — N° 50

TE VEA NO TAHITI.

Mohana iera 16 titema 1871.

FRAIS DE L'ABONNEMENT (s'ajoute à l'abonnement)

Un an 14 fr. Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser.
Six mois 7 fr. IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.
Trois mois 4 fr. Un nom : 10 centimes

FRAIS DES ANNONCES (ne compris pas)

Les 20 premières lignes 10 c. la ligne
Après 20 lignes 5 c. la ligne
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté du Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société, portant rectification des actes de l'état civil l'officier de l'état civil de Papeete ; — Decision sur l'ordre d'admission au service de la bibliothèque publique ; — Decision sur l'ordre d'admission au service de la bibliothèque publique.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Obésique de la Mère supérieure des Soeurs de Saint-Joseph de Chazy. — Mr. Barrow's Descent d'un mure. — Nouvelles d'Europe. — Services divers. — Annonce hydrographique. — Meurtre du père — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu l'ordonnance locale du 14 de ce mois chargement de la contestation des actes de l'état civil l'officier de l'état civil de Papeete ;

Vu également la nécessité de régler le service de la bibliothèque publique ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Art. 1^e. M. Bonnet (Maximin), officier de l'état civil de Papeete, est confirmé dans ses fonctions et chargé de la centralisation des actes de l'état civil dans les conditions établies par l'ordonnance locale précisée le 15 novembre 1871.

Art. 2. Il sera en tout chargé du service de la bibliothèque publique.

Art. 3. Il pourra faire ces deux emplois d'un traitement fixe de trois mille francs par an, et d'un supplément de six cents francs par an pour frais de bureau.

Art. 4. Il sera dispensé que ce traitement soit imposé pour l'année courante aux dépenses imprévues, chapitre II, *Matiériel*, article 3, *Dépenses diverses*, et sera déboursé une prestation au budget de l'exercice prochain au chapitre I^e, *Personnel*, article 1^e, *Agents divers*.

Art. 5. L'Ordonnateur et le Chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 16 novembre 1871.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur,

Le Chef du service judiciaire,

f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Houot.

Nous, Commandants des Etablissements français de l'Océanie, Commissaires de la République aux îles de la Société,

Vus les arrêtés en date des 31 juillet et 27 septembre derniers, portant ouverture de crédits de déléguée à l'Ordonnateur pour l'accroissement des dépenses du service Colonial pendant le 2^e semestre 1871 ;

Vu la dépêche ministérielle du 25 juillet dernier, n° 29, parvenue à la colonie le 25 octobre dernier, et portant avis que sur la subvention de 140.000 fr. faite par la métropole à la colonie, une somme de 23.000 fr. sera versée en France pour couvrir les dépenses de la justice ;

Attendu que cet avis réduit à cent quatre mille francs la somme mise à la disposition de l'administration locale ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Art. 4^e. Nos arrêtés des 31 juillet et 27 septembre derniers sont rectifiés comme suit :

Le crédit ouvert pour le 2^e semestre au chapitre 23, *Subventions au service Local*, lequel est de 52.500 fr. (quatre-vingt-deux mille cinq cents francs), est fixé à 27.500 fr. (vingt-sept mille cinq cents francs).

Cette modification ramène le montant des crédits ouverts à la somme de cent quatre-vingt mille francs, ainsi répartie :

Chapitre 20. — Personnes 65.000
Chapitre 21. — Matériel 32.100
Chapitre 23. — Subvention au Service Local 27.500

TOTAL 124.600

Pour suite, la situation générale des crédits de l'Exercice courant est rectifiée conformément aux dénonciations ci-après :

Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
Personnes 65.000	Matériel 32.100	Subvention au Service Local 27.500	124.600
21. Matériel 32.100			
23. Subvention au Service Local 27.500			

Crédit de l'administration générale pour l'année 1871, en rectifiée du 25 juillet et 27 septembre derniers.

Crédit ouvert pour l'ordre du 31 juillet, avec la modification faire au présent arrêté.

Totaux 226.600

Crédit de l'administration générale pour l'année 1871, en rectifiée du 25 juillet et 27 septembre derniers.

Crédit ouvert pour l'ordre du 31 juillet, avec la modification faire au présent arrêté.

Totaux 226.600

Sur la base de cette rectification, les dispositions de nos arrêtés des 31 juillet et 27 septembre derniers continueront à avoir leur plein et entier effet.

Art. 5. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 17 novembre 1871.

Pour le Commandant Commissaire de la République absent en service, et par ordre :

L'Ordonnateur,

L. LE GUAY.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Pour l'Ordonnateur, et par délégation :

Le sous-commissaire,

G. MATTHEZ.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu l'article 38 du décret du 18 août 1868 qui prescrit de choisir les huissiers près les tribunaux du Protectorat parmi les agents de la force publique à Tahiti ;

Considérant que le commissaire de police asturien — qui appelle à servir l'ordre — peut, avec les occupations nomades qui lui incombent, être désigné d'huissier titulaire, et que le détachement de gendarmerie de Tahiti n'est pas en mesure d'affecter un gendarme à ce service ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et du Chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Un emploi de commissaire de police auxiliaire est créé dans les établissements du Protectorat.

L'titulaire de cette fonction occupera la charge d'huissier près les tribunaux de première instance, et sera chargé de l'exécution des mandats et de l'assistance judiciaire, et de l'entretien que des émoluments qui pourront lui être donnés dans son service.

Le présent arrêté sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 8 décembre 1871.

Pour le Commandant Commissaire de la République absent en service, et par ordre :

L'Ordonnateur,

L. LE GUAY.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Pour l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et par ordre :

Le Chef du service judiciaire,

Houot.

G. MATTHEZ.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 8 décembre 1871, pris sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, et du Chef du service judiciaire, le sieur Bizard a été nommé commissaire de police auxiliaire. Il remplira les fonctions d'huissier près le tribunal de Papeete.

Le commissaire-adjoint de la marine Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Vu l'article 4 de l'arrêté local du 29 juillet 1863,

Dictas :

Une enquête de *complainte et incommodie* est ouverte au secrétariat de l'Ordonnateur pour recevoir les réclamations et observations auxquelles pourrait donner lieu le tracé de la route de Papeete à Tazavoa par l'Est, en ce qui concerne son parcours de Taharaa à Papenoo.

A cet effet, un registre sera mis à la disposition des parties intéressées, qui pourront également consulter le plan du tracé.

Le délai de l'enquête est fixé à 30 jours, à partir du lundi 18 décembre, et fait lever le matin au mercredi 24 janvier 1872 à la même heure, les demandes et lettres étant acceptées.

La présente décision sera publiée au *Messager* et communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 14 décembre 1871.

L. LE GUAY.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Bibliothèque publique de Tahiti.

Les personnes qui possèdent des ouvrages appartenant à la bibliothèque publique de Tahiti, soit à titre de prêt ou autrement, sont instantanément priées de les remettre au conservateur de l'Institut bibliothèque, Palais de Justice, afin de pouvoir dresser le catalogue général des livres existants.

Curatelle aux successions vacantes.

Les créanciers du nommé Streater, ancien commerçant à Papeete, décédé à l'hôpital des aliénés de Stockton (Californie), sont invités à remettre dans la huitaine au bureau de l'enregistrement leurs titres de créance.

et où l'air le circulent le plus complet sont forcés de reconnaître que, dans cette circonstance, leur peau est bien moins étendue en surface.

Exammons cependant ce qu'est bien l'homme, issu d'une forme inférieure, et celle des vers de terre. Dès lors lorsque l'anatomie des variétés nommées « bestes » nous apprend que ces dernières ont une peau très étendue, alors que l'homme se trouve à peu près en homogénéité, toutes les tendances au phénomène de variation doivent être alors les mêmes : successives de la chair, voit-on, avec la loi de l'herbier, que les perpétue et les confirme, s'appliquant à l'ensemble de l'organisme, et non pas à une partie seulement. C'est pourquoi le patois-herbe est source des causes de variations sous les différents types d'action de l'environnement dans les conditions d'existence, des effets de l'exercice ou du défaut d'exercice des organes, arrivés de développement, réversion, corruption, dévitalisation, ou tout autre moyen de variation qui en résulte. Ces causes sont assez rares, mais elles sont toutefois assez courantes pratiquement au sommet de l'échelle organique les formes les plus élevées, les mieux préparées, jusqu'à l'homme où l'homme peut conserver la situation verticale ; où ses pieds crient d'être des organes de préhension, deviennent des supports ; où ses mains perdent leur caractère préhensif pour devenir des organes de préhension des armes ou des outils ; où son corps augmente de volume et de poids par l'exercice du langage et de la pensée ; où la colonne vertébrale qui avait à soutenir le crâne, devint par effet de plis de sa partie basse : où le crâne fut mis sur forme rectangulaire sous la pression de l'effacement de la partie basse de la colonne vertébrale, et où l'homme l'installa d'un premier habitat dans un climat chaud, soit par des considérations purement sensorielles, le premiers être humain gress d'être venu et se trouva gêné d'une chevelure.

Les différentes phases de cette évolution négociée sont suivies avec une légèreté minuscule et une fascinante vivacité de description qui ne permettent pas au lecteur d'oublier l'application de sang frais ; et à la fin l'éjection finale de l'état de fulbire et d'impuissance de l'homme, si égal à l'origine, mais dépassé par l'effacement de l'ego et sa mort, est tellement une autre chose que ce peut manquer d'insérer même ceux qui sont en opposition de vive avec l'auteur.

« Quant à la taille ou à la force, nous ne savons pas si l'homme est descendu d'une espèce relativement petite, telle que le chimpanzé, ou qu'il ait pu être élevé à une taille moyenne, mais il est certain qu'il s'est accroît au front et en taille, et fut devenu plus petit et plus faible ». Mais un animal de grande taille, frêle et fort, n'aurait pu être sociable, et pour s'assurer qu'il se développerait intellectuellement ou moralement comme il devait, il fut obligé de faire des expériences et de croire que l'homme avait été créé pour l'humilité et pour servir de prétexte à une certaine domination faîcheuse. « Nous avons l'espoir que les observations de la théorie évidentielle ne pourront manquer d'être saisantes et flatteuses.

Nous sommes arrivés maintenant, avec M. Darwin, à la condition sociale de l'homme, et il convient de chercher ce qu'il y a d'autre dans ce qu'il a écrit. Il a fait une analyse bien arrêtée et cohérente qui l'entraîne nécessairement dans les lignes suivantes : « Croire que l'homme était principiellement civilisé et est resté dans l'avilissement dans tant de pays, c'est encourager l'opposition à l'ordre social. »

Il a donc deux idées principales : la première est que l'homme a été créé pour être ravi, et la seconde est qu'il a été placé dans l'ordre social de ce qu'il a été créé, et que l'homme, bien qu'il ait passé le temps et l'espérance, a pu de l'état le plus basile et le plus faible qu'il ait pu le faire, haït tout jusqu'ici en connaissance, moralité, religion... Et bien que l'homme ne s'exprime pas entièrement, il est également fondamental pour l'ordre social que s'il en a été dépossédé, il soit arraché à l'état d'homme (stain-

... mais, pourquoi est-il nécessaire de faire une telle distinction ?

Il n'y a pas de "stage" à ce sujet.

... dans le cas de l'homme, il existe deux types de "familles" : les familles patrilinéaires et matrilinéaires. Dès lors, la généalogie et la parenté de l'homme, c'est-à-dire la filiation de l'homme, se trouve réduite à ces deux catégories. C'est pourquoi l'homme est issu de quelque autre membre du sous-groupe des anthropomorphes, singes habitant le continent africain et à coup sûr l'ancien monde. Nous arrivons maintenant au banquet, dans lequel l'assueur sensible et quel que sorte de recouvrement l'assureur : de sa longue argumentation, et nous en dégagons le passage suivant :

— Dans le règne des vertébrés, les plus anciens sont *les réptiles* ; *protopisces* — sur lesquels nous passerons au moins quelques pages — sont suivis par les *oiseaux*, évidemment un peu plus tard. Mais il est à noter que ces derniers sont arrivés actuellement à un stade où il est probable que ces seules donneront naissance à un groupe de postes d'une organisation aussi inférieure que les linceulots ; — et ce, à leur tour, produiront les *oiseaux* et autres poussins analogues, comme les *lépidotes*. Arrivés à ce point, nous devons nous arrêter.

— Les dernières formes sont celles des *mammifères*. Nous avons vu de-dessous les plus bas principes, les oiseaux et les reptiles accèdent entre eux aux rapports les plus intimes. En bien, à l'époque actuelle, les mammifères dominent largement, quoiqu'en forme blâme, les mammifères et les oiseaux. Les mammifères sont les plus bas et les plus anciens qui vivent, partant des mammifères, des oiseaux et des reptiles — dérivent-ils de l'un ou de l'autre, des deux classes inférieures de vendredis, c'est-à-dire amphibiens et poisson ? C'est ce que nous devons faire pour comprendre la place des mammifères. Il sera difficile de se rendre compte de ce quels qui naissent les autres mammifères et les plantes. Nous devons donc au commencement prendre les lémuriens, et de ces derniers faire descendre les primates, puis les carnivores, puis les rongeurs, et deux grandes divisions : les singes du nouveau et de l'ancien continent. C'est de ces dernières qu'une ligne épouseira sans à tirer la moitié la merveille et la gloire de l'humanité. — Théorie de l'homme.

— Ainsi donc nous venons de faire une synthèse prodigieuse. — Ainsi — Va tout savoir rencontrant — semble s'être préparé depuis longtemps la — va — et cette assertion est,గొన్న గొన్న, strictement valable, si l'on peut développer, avec un peu de temps, la théorie de l'homme. — Va — et il fait venir — et l'homme se serait pas ce qu'il est aujourd'hui. A moins de fermer obstinément les yeux, ou voilà que dans l'état actuel de nos connaissances il nous est possible d'avoir une telle approximation de notre origine, et de nos rapports avec les autres espèces.

— L'homme — et il n'y a rien de moins que cela — a été possesseur — si c'est terrestres que nous n'oublions aux pieds, et tout aspect dégénéré de cette possession ne peut échapper la matière cravate, quelque humilité soit-elle, sans être frappé d'admiration à la vue de sa structure et de ses qualités mar-

Examiner toute quelle importance on peut attribuer aux différences qui existent entre les diverses races humaines. A. Darwin, après un long et soigneux examen, déclare que ces différences ne peuvent pas s'expliquer d'une manière satisfaisante par l'action directe des conditions végétales, mais qu'elles sont en rapport avec le principe de la transmission des caractères, ou les effets de l'experience, pour les variations d'espèces. L'autre auteur, M. Huxley, est de l'avis contraire, et il admet que les variations sont essentiellement accidentelles, puisqu'il ne sait pas pourquoi les variations utilisées sont plus fréquentes que les autres. Il admet que les races n'ont pas toutes la même utilité, mais qu'il n'est pas nécessaire que les races soient toutes utiles pour l'espèce. L'auteur se trouve alors dans une situation assez embûchée, et il décide de faire une analyse de l'opinion de l'autre auteur, et d'essayer de démontrer si l'opinion de l'autre auteur est correcte ou non. L'autre auteur, M. Huxley, admet que l'espèce est en évolution, et il avance plusieurs arguments pour soutenir son opinion. L'autre auteur, M. Huxley, admet que l'espèce est en évolution, et il avance plusieurs arguments pour soutenir son opinion.

(3) Maltauxia acanthella, esp. Le développement du système nerveux de leurs larves offre beaucoup d'analogie avec celui des verssets.

nous avons dû consacrer celle esquisso rapide et nécessairement incomplète.

M. Darwin, quand il lui arrive d'argumenter avec ses antagonistes, utilise sa modération, d'une quasi-humilité de langage même auxquelles l'empêche le plus susceptible, le plus difficile à combler au peuple, de faire comprendre et de trouver à radier. Nous reproduisons, sans prétendre que nous venons d'avancer, la dernière partie qui terminait l'ouvrage, moins pour sa valeur et son importance qu'en raison du paragraphe qui, comme tant d'autres pages, les adver- soires de M. Darwin seront forcés de l'accueillir avec faveur, comme une sorte d'apologie de sa doctrine, gracieuse et conciliante à la fois, bien que pleine de dignité :

NOUVELLES INÉPÔTE

Les dépêches télégraphiques publiées ci-après sont extraites de *l'Asie California et du Courier de San Francisco* reçus par le *Messager*. La date de 23 jours (du 17 octobre au 8 novembre inclus) est celle des dépêches et celles imprimées dans la *Chronique de l'Asie* sont datées du 24 novembre. Les dates du *Messager* du 29 novembre dernier ne pourra être comparée qu'à l'arrivée du navire qui porte le courrier régulier, parti de California le même jour que le *Messager*, et dont le retard s'explique par sa relâche aux Marques :

Paris, 9 novembre. — Hier M. Pouyer-Quertier, dans une séance du conseil général de l'Orne, a déclaré que M. Thiers, qui d'abord avait été opposé au service militaire obligatoire, commençait à reconnaître la nécessité d'une semblable mesure pour mettre l'armée à la hauteur des circonstances. — Le conseil général des départements examina la question de l'instruction publique obligatoire pour tous. Plusieurs de ces conseils ont déjà adopté ce système, beaucoup se sont prononcés en sa faveur, et il y a lieu de croire qu'il flétrira par être accepté si pratiqué dans toute l'étendue de l'empire. — La rentrée est à 57, 27, 27 c.

Rome, 9 novembre. — On prépare le palais du Quirinal pour faire la résidence permanente du roi Victor-Emmanuel, qu'on attend de jour en jour.

Vienne, 9 novembre. — Le comte Andressy remplace Von Beust au ministère des affaires étrangères.

Paris, 10 novembre. — Dans une entrevue, le Président Thiers déclara que lorsque l'Assemblée nationale se réunira au commencement de décembre, le gouvernement proposera de mettre fin au régime provisoire et d'établir définitivement la République. — Le

rente est à 57 fr. 37 c.

Paris, 11 novembre. — M. Guizot a accepté l'ambassade de Londres. Le duc de Broglie est chargé de représenter la France à Vienne; M. Picard est envoyé en Belgique. — La rente est à 56 fr. 50 c.

Paris, 12 novembre. — Tout est tranquille en Corse. L'ensemble des îles est dans le rang de paix. Napoléon a été nommé au commandement de l'armée de l'Est.

cuirassée envoyée à Ajaccio lors de la visite du prince Napoléon et toujours stationnée dans ce port.

Rome, 12 novembre. — Le duc d'Harcourt, l'ambassadeur français, a été reçu hier par le pape et le cardinal Antonelli.

Paris, 13 novembre. — Le comte de Kératry a été nommé préfet à Marseille. Le conseil de guerre de Versailles procéda rapidement à l'ordre des communistes. Sur les 10,645 accusés jugés jusqu'à présent, 73 ont été condamnés à diverses peines. — La route est

On vient de démasquer un complot fasciste contre la France.

Londres, 13 novembre.—Un vaste débouché au complot de maladie pour arrêter M. Thiers et rétablir l'empire; Fleury était chef de la conspiration. Les papiers des conspirateurs sont entre les mains de M. Thiers, qui a une parfaite certitude de l'insuccès d'une pareille entreprise. M. Gambetta est complètement rétabli d'une attaque sérieuse de maladie. Il se propose de visiter prochainement Marseille, Bordeaux et Lyon.

Londres, 13 juillet 1906.
L'ordre régulier de la législation sociale qui se produit aujourd'hui en Angleterre. Il dit que si le prince Albert était encore vivant, il serait assurément à la tête d'un mouvement qui doit son origine à l'union projetée des pairs et des travailleurs. Il nie de manière la plus positive, que son but et ses moyens aient jamais été politiques ou révolutionnaires. Il consacre énergiquement de propos sévère à faire des efforts dans l'intérêt du progrès social et d'idées réformistes.

Londres, 14 novembre. — Le gouvernement anglais a octroyé une pension de 300 livres sterling aux enfants du docteur Livingston.

l'Asie et le continent africain. Aux dernières nouvelles russes de l'est, pourra, ce célèbre voyageur se frayer péniblement un chemin vers la côte.

Paris, 15 novembre. — Blanqui comparut bientôt devant le conseil de guerre de Versailles. Ferry a quitté la Corse après avoir discuté le conseil municipal d'Ajaccio.

Madagascar, 15 novembre. — Aucun Cortès, aujourd'hui, Zorilla a pris que le premier ministre, nommé après la mort de M. de la Villebois, a dévoilé le projet de vendre Cuba aux Etats-Unis. Une grande agitation a éclaté dans les rues de Bonn, n'aimant pas d'autre que les relations de la Prusse et de l'Autriche, qui restent aussi amicales que par le passé. Le Parlement allemand aura terminé ses labours le 25. La discussion de la Diète prussienne commencera le 27.

Rome, 16 novembre. — Le pape a l'intention d'adresser une protestation aux grandes puissances relativement à l'expulsion des Séurs et à la suppression de certaines maisons religieuses internationales.

Venise, 16 novembre. — Le comte Andreeasy, le nouveau premier ministre, et le ministre de France à la cour d'Autriche, ont échangé des visites plusières fois depuis l'élevation du comte à la première dignité de l'empire.

Trésor colonial

SOUSCRIPTIONS DIVERSES

4^e LISTE.

Pour la reconstruction des palais et des barques de la Légion d'honneur.		Pour les victimes de l'incendie de la Flotte de Pise.	
Mars.	200	Cochin.	25
La Grèce.	25	Massey.	10
Kers.	10	Frières de Pozenel.	20
Doublé.	5	Fader.	6 50
Le Brés.	5	Bonapart.	10
Sekouz.	5	Anonyme.	5
		Cavasso.	10
Antidépense.	400		
		Antidépense.	30
Total.	705	Total.	411 50

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande à emprunter la grosse aventure, où le brigadier-chef de la cavalerie, capitaine Mahlmann — commandant : H. Gerkens et C° de Hamburg et la capitaine — présentement en route, et sera fêté à Paris (vii et viii a), la somme de 40-45 000 francs, pour les réparations et provisions nécessaires afin de permettre au navire de faire son voyage de port à San Francisco.

Les sommes exactes à la veuve de cette somme, en tout ou partie, seront remises au capitaine Mahlmann — commandant : H. Gerkens et C° de Hamburg et la capitaine — présentement en route, et sera fêté à Paris (vii et viii a), la somme de 40-45 000 francs, pour les réparations et provisions nécessaires afin de permettre au navire de faire son voyage de port à San Francisco.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au capitaine à son bord ou à WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

100.

EN SOUSCRIVANT ET LES CAPTAINES DES NAVIRES allemands Gessell, Wonderer et August préviennent qu'ils ne sont nullement responsables des dommages qu'ils peuvent causer aux hommes formant les équipages desdits navires.

WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

101.

LE BRIG ALLEMAND « WANDERER », DE 222 TONNES, capitaine Mahlmann, désire trouver du fer pour San Francisco, Californie. Pour les conditions, voir le capitaine à bord so

WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

102.

LE BRIG ALLEMAND « WANDERER », DE 222 TONNES, capitaine Mahlmann, désire trouver du fer pour San Francisco, Californie. Pour les conditions, voir le capitaine à bord so

WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

103.

M. C. B. HOARE, photographe, s'annoncer à informer le public de Papete qu'il partira pour San Francisco sur le Wandering.

104-105. — C. B. HOARE.

A LOUER UNE MAISON, SIME A PAPEETE, QUAI DE l'Arauau, avec cuisine, une grande cour et dépendances, le tout en bon état. — S'adresser M. LE GRIVÉS, planteur.

106. — **EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT,** avenue de la Reine-Blanche :

LE MESSAGEUR DE PARIS, feuille hebdomadaire, paraissant tous les mercredis à 3 heures du soir. Prix du numéro 4fr. 30

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE TÉLÉGRAPHIE, prix le numéro 1fr. 60

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au sous-chef d'imprimerie, ainsi que les divers travaux à exécuter pour le compte des participants.)

Wanted, on board of the German brig WANDERER, 222 tons, Captain Mahlmann, from Hamburg, to San Francisco, to be lying in that port, and oak her freight (if any), the sum of 40-45 000 francs, for repairs, provisions and other necessities to enable the said vessel to undertake her voyage from this port to San Francisco, California.

Sealed proposals, for the whole amount, or part of it, will be received by Mr. Ch. Wilhelms till 1pm. on Saturday (the 23rd) instant.

For further particulars, apply to the Captain on board, or to

WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

107.

EN SOUSCRIVANT ET LES CAPTAINES DES NAVIRES allemands Gessell, Wonderer et August préviennent qu'ils ne sont nullement responsables des dommages qu'ils peuvent causer aux hommes formant les équipages desdits navires.

WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

108.

LE BRIG ALLEMAND « WANDERER », DE 222 TONNES, capitaine Mahlmann, désire trouver du fer pour San Francisco, California. Pour les conditions, voir le capitaine à bord so

WILHELS, SCHAFER et C°, Consignataires.

109.

M. C. B. HOARE, photographe, s'annoncer à informer le public de Papete qu'il partira pour San Francisco sur le Wandering.

104-105. — C. B. HOARE.

A LOUER UNE MAISON, SIME A PAPEETE, QUAI DE l'Arauau, avec cuisine, une grande cour et dépendances, le tout en bon état. — S'adresser M. LE GRIVÉS, planteur.

106. — **EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT,** avenue de la Reine-Blanche :

LE MESSAGEUR DE PARIS, feuille hebdomadaire, paraissant tous les mercredis à 3 heures du soir. Prix du numéro 4fr. 30

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE TÉLÉGRAPHIE, prix le numéro 1fr. 60

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au sous-chef d'imprimerie, ainsi que les divers travaux à exécuter pour le compte des participants.)

ANNOUCE HYDROGRAPHIQUE

AUSTRALIE — BÉNÉFICE DE TORNÉS.

Position du récif Campbell.

Le navire de guerre anglais Blanche a déterminé par des observations la position du récif Campbell, où il place à 9 milles 1/2 en仗北 dans le N. E. de celle qui lui est assignée, ou par 10° 20' S., 142° 21' E.

Le récif, qui reste à l'est d'aujourd'hui, a une hauteur des eaux, à 7 cables environ, et une longueur de 5 miles.

Voyez la carte K n° 266, les cartes n° 1661, 1662, 1663, 1664, 2109, et l'Instruction n° 318, pages 81 et 314.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETTE

Du vendredi 8 au jeudi 14 décembre 1871 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ARRIVÉS.

10 décembre. Brit hawais *Fitz Roy*, de 193 ton., cap. Chapman, ven. de San Francisco en touchant aux Marquises en 42 jours ; 2 passag. MM. Bresle et Longman.

10 décembre. Trig. poét. anglais *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon, ven. de San Francisco en 22 jours ; 4 passag. MM. Nissen, M. France, Schleicher, allemand, et 1 Indien.

10 décembre. Proct. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Brothec, ven. de Bora-bora en 2 jours ; 1 passag. chinois.

14 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet, ven. d'Allemagne en 20 jours.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

9 décembre. Brit hawais *Sutor*, de 193 ton., cap. Hughes, all. à Macao.

9 décembre. Govt. du Protet. *Sir John Burgoyne*, de 109 ton., cap. Shaffer, all. à Funchal en 20 jours.

11 décembre. Govt. du Protet. *Hearstette*, de 27 ton., cap. Vinter, all. à Rarotuna.

12 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

12 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

14 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

14 décembre. Trig. poét. anglais *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

14 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

BÂTIMENTS SUR LA BAIE.

10 décembre. Brit hawais *Sutor*, de 193 ton., cap. Thorntchuk, 23 jours.

10 décembre. Trig. poét. anglais *Mercurius*, de 210 ton., cap. Lauder.

10 décembre. Trig. poét. anglais *Hawke*, de 221 ton., cap. Molham.

10 décembre. Govt. amér. *Burke*, de 221 ton., cap. Charles.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.

10 décembre. Govt. du Protet. *Hoppe*, de 28 ton., cap. Chapman.

10 décembre. Govt. du Protet. *Eugenie*, de 182 ton., cap. Sweet.

10 décembre. Govt. du Protet. *Mercurius*, de 210 ton., cap. Nixon.